



CEPSEM

Conseil des entreprises privées
en santé et mieux-être

L'ALLIANCE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ EN SANTÉ : POUR UN MEILLEUR ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ !

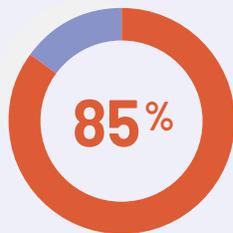
Les membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) collaborent sur une base quotidienne avec le réseau de la santé. Pour eux, l'accessibilité et l'amélioration des services offerts aux patients passent par l'innovation.

LE LIBRE CHOIX DU PATIENT

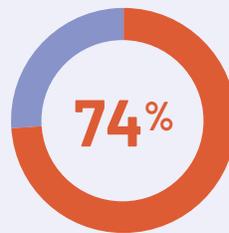
Nous croyons que le patient bénéficierait d'avoir la liberté de choisir de qui il recevra ses soins. Que le service de santé provienne d'une organisation gérée par le public ou le privé, l'important est qu'il n'ait pas à déboursier un sou de sa poche.

Les données démontrent que si les coûts sont assumés par le gouvernement, la population québécoise ne voit pas de différence à se faire soigner par le public ou le privé.

Selon un sondage Léger commandé en septembre 2023,



des répondants croient que les soins de santé donnés par le privé sont plus rapides



des répondants aimeraient être capables de recevoir des services ailleurs qu'à l'hôpital parce que c'est plus efficace¹

En clair, ce que les Québécois demandent, c'est que les services soient accessibles, peu importe qui les dispensent.

La capacité du réseau serait accrue si on accordait plus de place au privé. Cela permettrait un accès rapide aux soins au bénéfice des patients, en plus de désengorger le système public.

Nous soulignons d'ailleurs l'intention de la ministre Sonia Bédard qui prévoit verser des allocations directes aux aînés pour qu'ils puissent se procurer les services de façon autonome.

DES PROPOSITIONS POUR FAVORISER LE LIBRE CHOIX DU PATIENT :

ACCROÎTRE ET BONIFIER L'OFFRE DE SERVICES DES ENTREPRISES ŒUVRANT AU SEIN DU SYSTÈME UNIVERSEL DE SANTÉ

Il faut interpellier le réseau privé afin de compléter l'offre de services du réseau de santé public.

Les partenaires issus du privé ou du communautaire ont démontré une agilité remarquable lors de la récente pandémie. Ainsi, la planification des services devrait être travaillée en collaboration avec le réseau privé. Rappelons que ces entreprises ont mis la main à la pâte rapidement dans le cadre de la campagne de vaccination, en contribuant à désengorger le réseau des activités chirurgicales, etc.

Des services offerts jusqu'alors en milieu hospitalier pourraient, par exemple, être dispensés par des partenaires privés en dehors des établissements.

LE PRIVÉ A UNE PLUS GRANDE AGILITÉ

Le privé innove sans cesse. L'agilité du secteur privé permet de trouver des moyens rapides et efficaces pour répondre à la demande, tout en offrant des soins de qualité.

Trop souvent, le privé est appelé en renfort et à la dernière minute pour combler les services que le secteur public n'a pas la capacité de gérer. En faisant une plus grande place au privé en santé, nous pourrions mettre notre sens de l'entrepreneuriat et de l'innovation au service du système de santé pour l'améliorer. Ensemble, nous pouvons mieux prévoir les besoins et les combler rapidement et efficacement.

Il existe de nouveaux moyens, moins chers, plus efficaces ou moins invasifs : c'est ce que nous voulons offrir au réseau de la santé.

¹ Un sondage web a été réalisé auprès de 1046 Québécois(e)s, âgé(e)s de 18 ans et plus. Les données ont été collectées du 22 au 26 septembre 2023 par Léger.

